

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

Nombre de membres : <i>En exercice : 23</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 20 + 2</i>
--

Le **Mardi 14 Juin 2022 à 20h** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX dûment convoqué le 08/06/2022 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Étaient présents :

BECK Maurice, BERLIOZ Stéphane, BOUVIER Régis, CAREZ Virginie, COLLION Olivier, COUTURIER Sébastien, CRETINON Françoise, DIGAUD Paulette, FANCHON Jean-Louis, GARREL Virginie, HERICHER Aude, LE DIVOUZET Magali, MALJOURNAL Vincent, MEUNIER Alain, OGIER Christian, PILLOIX Patrick, PIOLLAT Isabelle, PRIMAT Ludovic, SCIET Sylvie, TOURNIER-FILLON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Mme BRUT Annie-Pierre

Mme LEFEVRE Stéphanie donne pouvoir à Mme CRETINON Françoise.

Mme PAROT Aline donne pouvoir à M. MALJOURNAL Vincent.

M. PILLOIX Patrick a été désigné comme secrétaire de séance.

Début de séance à 20 h 05.

Approbation du compte-rendu du conseil du 05 mai 2022 et désignation du secrétaire de séance

Aucune remarque particulière n'est formulée concernant ce compte-rendu, il est approuvé à l'unanimité.
M. Patrick PILLOIX est désigné secrétaire de séance.

Présentation de l'avancée du projet Comptoir de Campagne

Le cabinet « ARCHI TERRE » travaille sur le projet.

2 esquisses sont présentées au Conseil Municipal. C'est le projet n° 2 qui est retenu.

Point travaux du Conseil municipal Enfants

1. Groupe scolaire les 5 platanes : Enseigne sur fond en bois, lettres blanches, + logo Porte-Des-Bonnevaux.
2. Remise en valeur des arrêts de bus : en bois, avec une peinture.
3. Pump parc demandé par les enfants, à voir si c'est possible.

Bilan et suite à envisager pour le marché du jeudi après-midi (Cf lettre ouverte du groupe d'habitants)

Le marché du jeudi après-midi existe depuis 3 ans. Il faudrait lui redonner de la dynamique. Une demande afin d'organiser une réunion de bilan et voir la suite à donner à ce marché est faite.

Un courrier en ce sens a été adressé à la mairie par le groupe d'habitants organisateur du marché.

Point financier

Bilan présenté par M. OGIER.	Dépenses de fonctionnement :	571 927,24 €
	Recettes de fonctionnement :	439.337,32 €
	Dépenses d'investissement :	118.361,65 €
	Recettes d'investissement :	36.151,66 €

Délibération 19 – Décision Modificative N° 1

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ajustement des crédits budgétaires ci-après :
INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-Opération	Montant	Article (Chap.)-Opération	Montant
2135 (21) – 913 : Instal généré., agencement, am	15 000,00		
2135 (21) – 914 : Instal généré., agencement, am	20 000,00		
2151 (21) – 916 : Réseaux de voirie	- 44 000,00		
21721 (21) – 917 : Plantations d'arbres et ar	9 000,00		
	0,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 telle que présentée.

Délibération 20 - Subventions allouées aux associations communales

M. le Maire propose de voter la répartition des subventions attribuées à certaines associations, sociétés ou organismes pour l'année 2022.

Sur proposition de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention, 19 + 2 pour) :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Don du sang400,00 €
- Bibliothèque de Semons500,00 €
- Bibliothèque de Nantoin900,00 €
- Olympique Commellois500,00 €

TOTAL **2 300,00 €**

- CHARGE M. le Maire de faire effectuer les paiements correspondants.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2022 au compte 6574.

Point travaux

Présenté par M. TOURNIER-FILLON.

- Voirie : 4 offres ont été reçues : 2 ont été retenues : l'Entreprise CUMIN de Tramolé et l'Entreprise GACHET de Champier. Après analyse, c'est l'entreprise CUMIN qui a été retenue pour un montant de travaux TTC de 106.105,69 € TTC.
- Ecole maternelle : augmentation du montant des travaux (car augmentation du coût des matériaux) : de 5 à 15 %.
Cour école : démarrage des travaux avant fin juin (décaissement, enlever l'enrobé, puis mulsh).
- Stades : Vu avec l'entreprise LAQUAIS pour celui de Semons, le projet a été validé en octobre, il n'y a pas d'augmentation. Concernant le stade de Commelle, un chiffrage est en cours pour une main courante.

Délibération 21 - Programme de travaux 2022 – Choix du prestataire dans le cadre d'un MAPA

Le Maire de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé pour le MAPA « Travaux de Voirie 2022 ».

L'ouverture des plis a eu lieu le 16/05/2022 en présence des membres de la commission MAPA.

La commission MAPA réunie le 16/05/2022 a effectué l'analyse des plis.

La commission propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir l'offre économiquement la plus avantageuse, que soit retenue l'entreprise suivante :

- **Entreprise CUMIN**, pour un montant de **88.419,75 € HT**, soit **106.105,69 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition faite par la commission MAPA ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché adapté à l'Entreprise CUMIN, pour un montant de **88.419,75 € HT**, soit **106.105,69 € TTC**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

Délibération 22 – Demande d'aide complémentaire au Département pour les travaux de voirie 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de sa séance du 22 Mars 2022, concernant la demande d'aide au département pour le programme de travaux de voirie 2022.

Il explique que dans le montant estimatif, il a été omis le chemin des Fromentaux sur la commune déléguée de Semons.

Le montant estimatif pour les travaux Chemin des Fromentaux s'élève à :

- Chemin des Fromentaux à SEMONS 2 896,00 €
- Soit un total H.T. de..... 2 896,00 €**

Ces travaux figurent dans la liste des travaux éligibles à l'octroi d'une subvention de la Conférence du Territoire de Bièvre Valloire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les travaux de voirie à réaliser Chemin des Fromentaux en 2022 pour un coût estimé à 2 896,00 € HT
- **SOLLICITE** une aide complémentaire du Département de l'Isère pour ces travaux.
- **CHARGE M.** le Maire de déposer le dossier auprès de la Conférence du Territoire de Bièvre Valloire.

Délibération 23 - Travaux de réhabilitation de la bibliothèque de Nantoin – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère

Ces travaux de réhabilitation consistent au changement de la devanture du bâtiment et à l'isolation de la façade est.

Monsieur le Maire explique que plusieurs devis ont été demandés concernant ces travaux.

La commission bâtiments a retenu le devis de l'entreprise DV POSE MENUISERIE de Commelle.

Le montant du devis s'élève à 25.830,72 € HT, soit 30 996,86 € TTC.

Dans le cadre de la dotation territoriale, le Département peut participer au financement de cette opération, jusqu'à 35 % du montant hors taxe de la dépense, dans la limite d'un montant plafond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne son accord à la réalisation des travaux de réhabilitation de la bibliothèque de Nantoin,
- Charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère, au titre de la dotation territoriale pour aider au financement de cette opération.

Délibération 24 - Mise à disposition Licence IV : signature d'un contrat de location débit de boissons

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la licence IV débit de boissons, précédemment rattachée au Restaurant « Douceurs d'Autrefois ».

Il informe le conseil municipal que M. Euclides VARELA CORREIA a demandé à louer la licence IV débit de boissons, pour l'ouverture d'un débit de boissons, et précise qu'il a suivi la formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition la licence IV débit de boissons, à M. Euclides VARELA CORREIA moyennant une redevance de 80 euros par mois, payable d'avance.

Ce contrat de location licence débit de boissons, d'une durée de 6 mois, se renouvellera tacitement, par période de 6 mois, à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **EMET** un avis favorable à la demande de M. Euclides VARELA CORREIA,
- **DIT** que la location de la licence débit de boissons catégorie IV sera contractée aux conditions suivantes discutées préalablement avec l'intéressé :
 - ❖ Loyer de la licence IV débit de boissons fixé à 80 € payable mensuellement le 10 de chaque mois, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} Juillet 2022 renouvelable tacitement par période de 6 mois.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location pour la licence IV débit de boissons à intervenir avec M. Euclides VARELA CORREIA, ainsi que tout document utile au règlement de ce dossier,
- DIT que le contrat de location débit de boissons sera annexé à la présente délibération.

Délibération 25 – Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. La commune, quant à elle, devra réaliser la plateforme pour la pose de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE la fourniture et la pose d'un arrêt de car sur la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX,
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser la demande d'équipement ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment la convention de mise à disposition de l'équipement.

Organisation d'une visite découverte dans notre forêt sur les travaux engagés par l'ONF

Une sortie est prévue le 25 juin pour visiter les plantations effectuées par l'ONF

Infos et Questions diverses

- *Dates des réunions publiques :*
 - Semons : 22 Septembre à 19 heures
 - Nantoin : 29 Septembre à 19 heures
 - Commelle : 27 Septembre à 19 heures
 - Arzay : 20 Septembre à 19 heures
- *Départementale 518 :*
Vitesse + circulation + abri bus chemin des Fromentaux : une personne du Département vient en mairie le 15 juin. Certains administrés se plaignent de la vitesse des véhicules sur la RD 518. Ceux-ci seront reçus en mairie le 15.06 pour faire le point avec la personne du Département.
- *Abris bus :*
Un administré pourrait céder un peu de terrain pour permettre l'installation d'un abri bus. Une personne de la Région vient en mairie le 15 juin pour étudier cette possibilité.
- *Informations :*
 - Le 01/08 : Séance de cinéma en plein air. Film « Adieu les cons ».
 - Le 17/06 : Fête des écoles à Nantoin
 - Le 18/06 : Fête des écoles à Commelle
 - Le 21/06 : Fête de la musique à Nantoin
 - Le 24/06 : Fête de la musique à Commelle
 - Les 15 et 16/07 : Festivités du 14 juillet
- *RD de Commelle :*
Elle sera refaite une fois que tous les travaux seront terminés.
- Un élu demande si nous avons connaissance de l'association concernant les bois communaux et la protection de la faune et de la flore.
- Prochaine réunion du conseil municipal : le 28 juillet à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.